

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) D'AUTAN ET DE COCAGNE

Par arrêté n°2025-01 du 02/06/2025, le Président du SCoT d'Autan et de Cocagne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) d'Autan et de Cocagne.
Cette enquête est organisée conformément aux articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public.

Le projet d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'Autan et de Cocagne est soumis à enquête publique:
du lundi 23 juin 2025 à 9h00 au mercredi 23 juillet 2025 à 17h00 inclus

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne soit 49 communes et 107 000 habitants, qui ont souhaité s'engager ensemble dans une démarche collective d'aménagement du territoire à l'horizon 2045.

La composition du dossier d'enquête publique :

Procédures (délibérations, bilan de la concertation, arrêté enquête publique, annonces légales...)

Projet de SCOT arrêté le 13/02/2025 :

- Le Projet d'Aménagement Stratégique
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Les annexes :
 - Rapport de présentation - Diagnostic stratégique
 - Rapport de présentation - Etat Initial de l'Environnement
 - Rapport de présentation - Justification des choix
 - Rapport de présentation - Analyse de la consommation foncière et justification des objectifs fixés par le SCoT
 - Annexe – Analyse / Densité de logement pour des projets d'extension de chaque type d'armature territoriale
 - Rapport de présentation - Evaluation environnementale
 - Résumé non technique
 - Le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

Avis des Personnes Publiques Associées (PPA) émis sur le projet et la réponse à l'avis de l'autorité environnementale (MRAe).

Note sur les textes qui régissent l'enquête publique et sur la procédure administrative

La Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

- Président : Monsieur Jean-François GROS
- Membres titulaires : Messieurs Didier CANCE et Jacques GAYRAUD
- Membre suppléant : Monsieur M. Jacques CAIRONI

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête fixée à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (Espace Ressources – Le Causse Espace d'Entreprises 40 avenue de la Montagne Noire, 81115 Castres Cedex)
- Dans les lieux de permanence de la commission d'enquête
- Sur le site internet du SCoT d'Autan et de Cocagne : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/espace-documentaire>
- Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6334>

Un exemplaire du dossier est adressé sous format numérique (adresse du site internet où le dossier peut être téléchargé) dès l'ouverture de l'enquête, aux maires de chaque commune sur le territoire.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du SCoT d'Autan et de Cocagne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Permanences de la commission d'enquête :

Lieux d'enquête	Jour	Horaire
Mairie de Castres	23/06	De 9h à 12h
Mairie de Mazamet	26/06	De 14h à 17h
Mairie Puylaurens	01/07	De 9h à 12h
Mairie de Labastide-Rouairoux	07/07	De 14h à 17h
Mairie de Castres	10/07	De 14h à 17h
Mairie de Saïx (CC Sor et Agout)	16/07	De 9h à 12h
Mairie de Mazamet	18/07	De 9h à 12h
Siège de la CC Thoré Montagne Noire -Albine	21/07	De 9h à 12h
Siège de la CA Castres-Mazamet / SCoT	23/07	De 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition dans chaque lieu de permanence ;
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6334>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6334@registre-dematerialise.fr
- Par voie postale au commissaire enquêteur (SCoT d'Autan et de Cocagne, Espace Ressources – Le Causse Espace d'Entreprises, 40 avenue de la Montagne Noire, 81115 Castres Cedex);
- Apres du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an : sur support papier à l'adresse du siège de l'enquête publique, et par voie dématérialisée sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6334>) et sur le site internet du SCoT d'Autan Cocagne.

Clôture et suite de l'enquête :

À l'issue de l'enquête publique, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes publiques associées, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du SCoT d'Autan et de Cocagne.